

Observatoire des Espaces Agricoles et Forestiers du département de l'Hérault

Minervois



Diagnostic



Table des Matières

Observatoire des Espaces Agricoles et Forestiers	1
Chapitre 1 - Contexte.....	4
1.1.Climat	4
1.2.Relief.....	4
Chapitre 2 - Découpage administratif.....	5
2.1.L'intercommunalité : un territoire «entre - SCOT».....	5
Chapitre 3 - Démographie.....	6
3.1.Un dynamisme démographique depuis les années 1990.....	6
3.2.Densité de population.....	7
Chapitre 4 - Des enjeux paysagers importants.....	8
4.1.Les sites bâtis des villages	8
4.2.Les paysages agricoles	8
4.3.Le petit patrimoine construit	8
4.4.Les espaces naturels et forestiers:	8
Chapitre 5 - Ressource en Eau.....	10
5.1.Eaux souterraines.....	10
5.2.Eaux superficielles.....	11
5.3.Le risque inondation.....	12
Chapitre 6 - Une biodiversité située sur les reliefs.....	13
6.1.Zones de gestion.....	13
6.2.Zones d'inventaire.....	14
6.3.Peu de protections patrimoniales (sites inscrits,sites classés).....	15
Chapitre 7 - Caractéristiques du sol.....	16
7.1.Un territoire peu urbanisé.....	16
7.2.Qualité des sols	17
7.3.Typologie de la pression foncière.....	18
7.4.La planification territoriale se généralise.....	20
Chapitre 8 - Agriculture.....	21
8.1.Exploitations.....	21

8.2.Déclaration PAC.....	22
8.3.Activités agricoles	23
8.4.Des appellations qui concernent l'ensemble du territoire.....	24
8.5.Caractéristiques et évolution de la viticulture.....	25
Chapitre 9 - Forêt.....	26
9.1.Principales caractéristiques.....	26
9.2.Les principales forêts gérées.....	27
9.3. le risque incendie.....	28
Chapitre 10 - Conclusion.....	29
Chapitre 11 - Principaux enjeux et préconisations.....	29

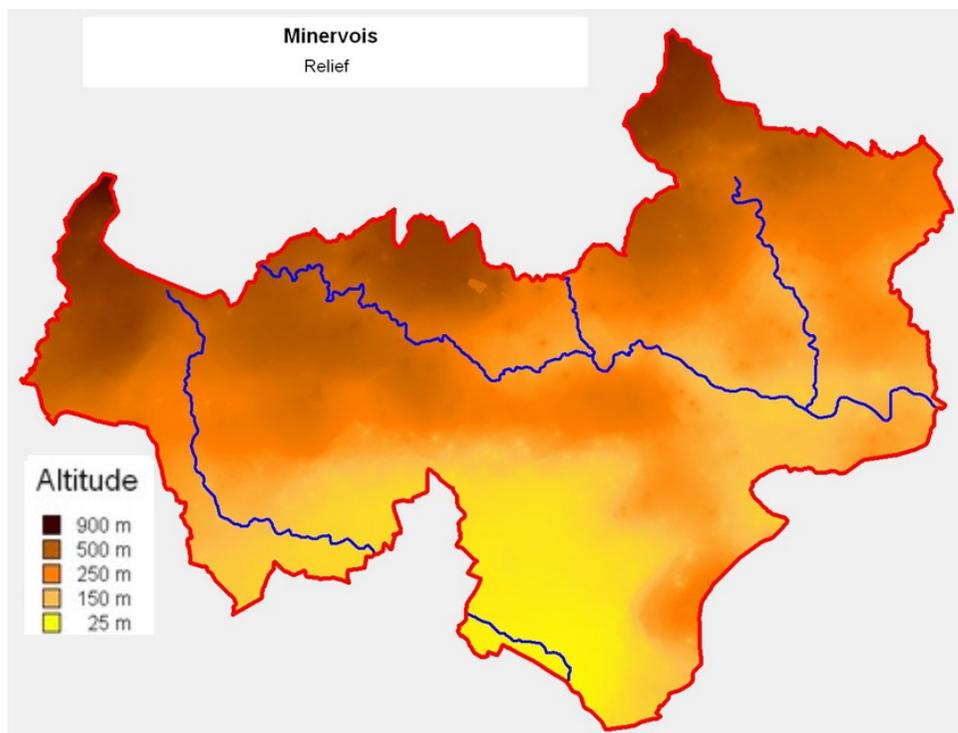
Chapitre 1 - Contexte

La zone du Minervois est située à l'interface entre la plaine alluviale de l'Aude et les contreforts de la Montagne Noire. Ce territoire rural, situé à l'écart des grands axes de communication et des principales agglomérations, a connu un développement modéré par rapport aux départements de l'Hérault et de l'Aude.

1.1.Climat

Le climat de la zone est typiquement méditerranéen avec des pluies automnales (septembre à décembre) torrentielles avec comme caractéristique leur faible fréquence et leur intensité.

1.2.Relief



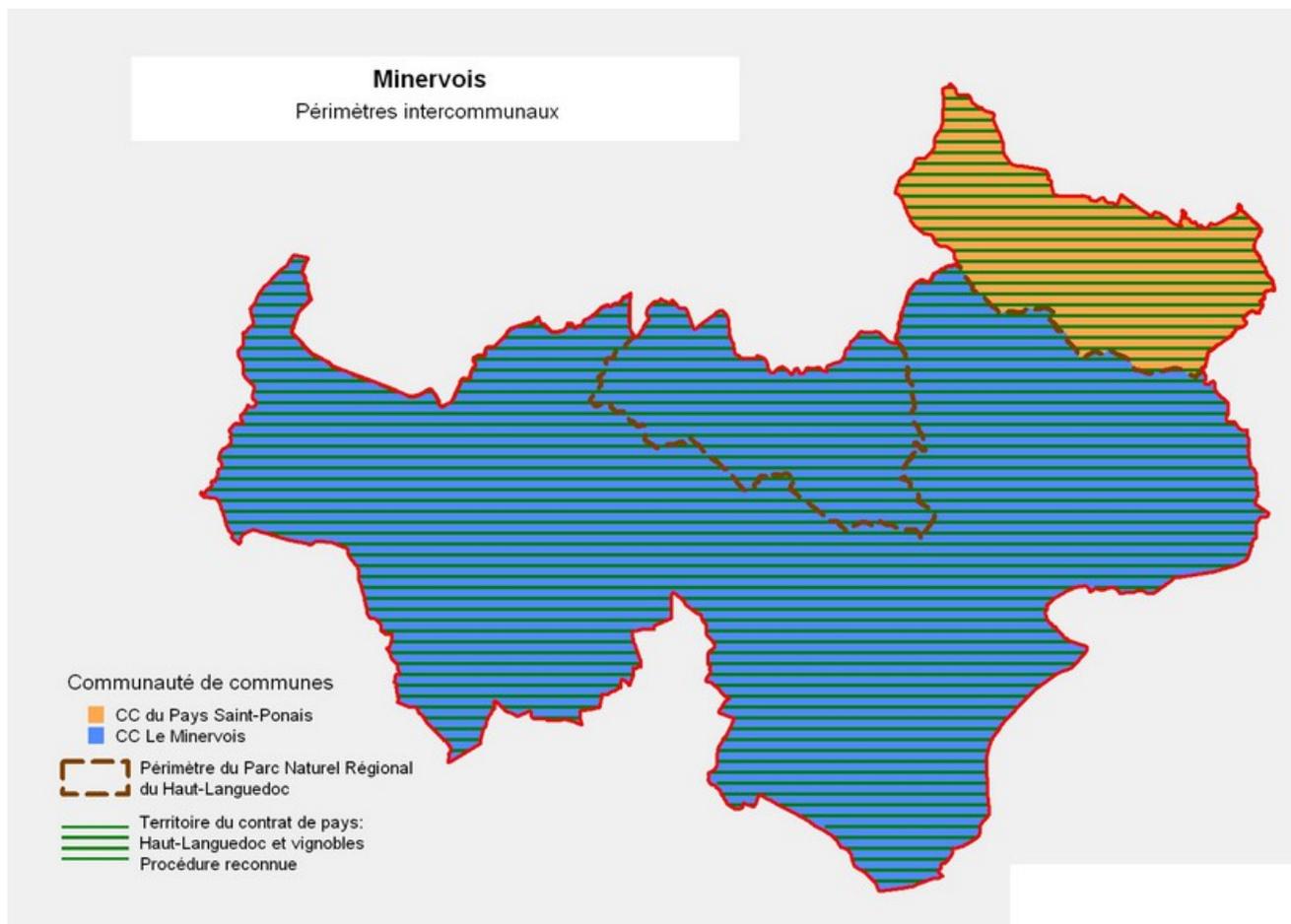
Source: DDTM 34 Bd carto IGN Mission CEP Septembre 2011

Les garrigues du Minervois sont comme une surprise dans le grand paysage des avants-monts et des plaines viticoles de l'ouest de l'Hérault : offrant des paysages de causses, de gorges, de petites chaînes calcaires piquées de la végétation caractéristique de la garrigue méditerranéenne, elles apparaissent en effet isolées des grands espaces de garrigues qui couvrent une bonne part de l'Hérault et du Gard plus à l'est. De la vallée de l'Orb à la vallée de l'Hérault, une vaste interruption, exemptes de garrigues, les séparent.

Les dépôts calcaires des mers tertiaires éocènes se sont accumulés sur le socle Permien, et les causses que l'on parcourt en sont les héritiers. En revanche ces causses se sont fait profondément scier par le lent et tenace travail de l'eau, formant les gorges spectaculaires de la Cesse et du Brian. L'eau a même creusé toute l'épaisseur des dépôts tertiaires, attaquant en contrebas le socle Permien, mettant à nu les schistes, dolomies et quartzites. C'est ce qu'un regard attentif peut lire sur les versants des gorges de la Cesse et du Brian à l'amont de Minerve. Des hauteurs des causses, des vues très larges s'ouvrent sur la plaine viticole de l'Aude au loin en contrebas dominée par la serre d'Oupia. (source Atlas des Paysages DREAL LR).

Chapitre 2 - Découpage administratif

2.1.L'intercommunalité : un territoire «entre - SCOT»



Source: DDTM 34 /Bd carto IGN /Mission CEP Septembre 2011

La zone est quasi essentiellement incluse dans la communauté de communes du Minervois. Elle comprend en effet 13 des 15 communes de cette dernière à laquelle s'ajoute Saint Jean de Minervois qui adhère à la communauté de communes du Saint Ponais.

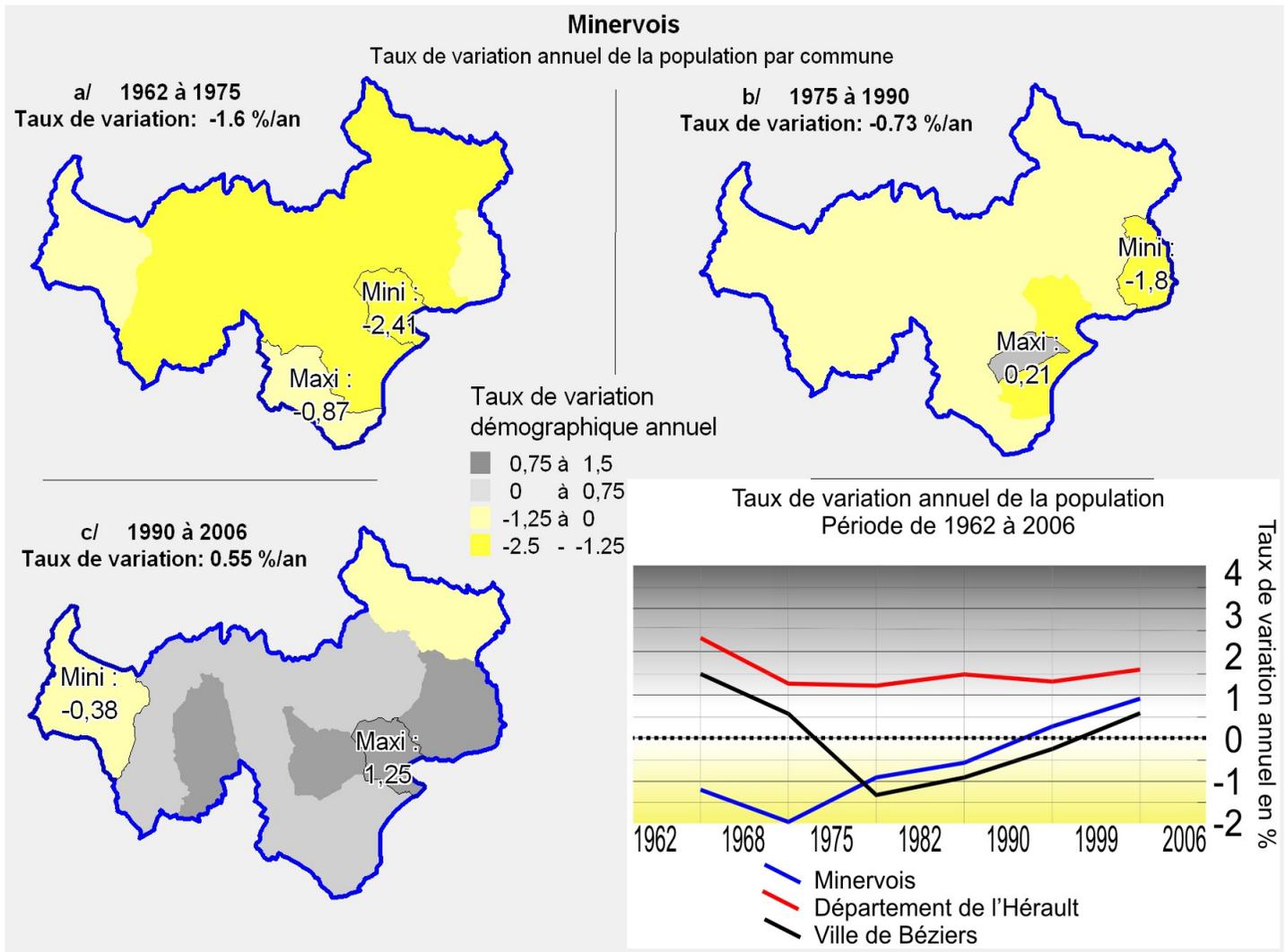
Les collectivités territoriales qui composent le territoire d'étude sont adhérentes au pays haut Languedoc et vignobles.

Par ailleurs, Minerve et Saint-Jean de Minervois sont incluses dans le périmètre du Parc naturel régional du Haut Languedoc.

Le secteur d'étude est limitrophe avec les Schémas de cohérence territoriale du Biterrois, de la Narbonnaise et du Lézignanais sans être intégré dans un périmètre de réflexion stratégique. Le lien entre l'ouverture à l'urbanisation et les SCoT se généralise à partir de 2017 ce qui pourrait pousser les collectivités à engager une réflexion spécifique.

Chapitre 3 - Démographie

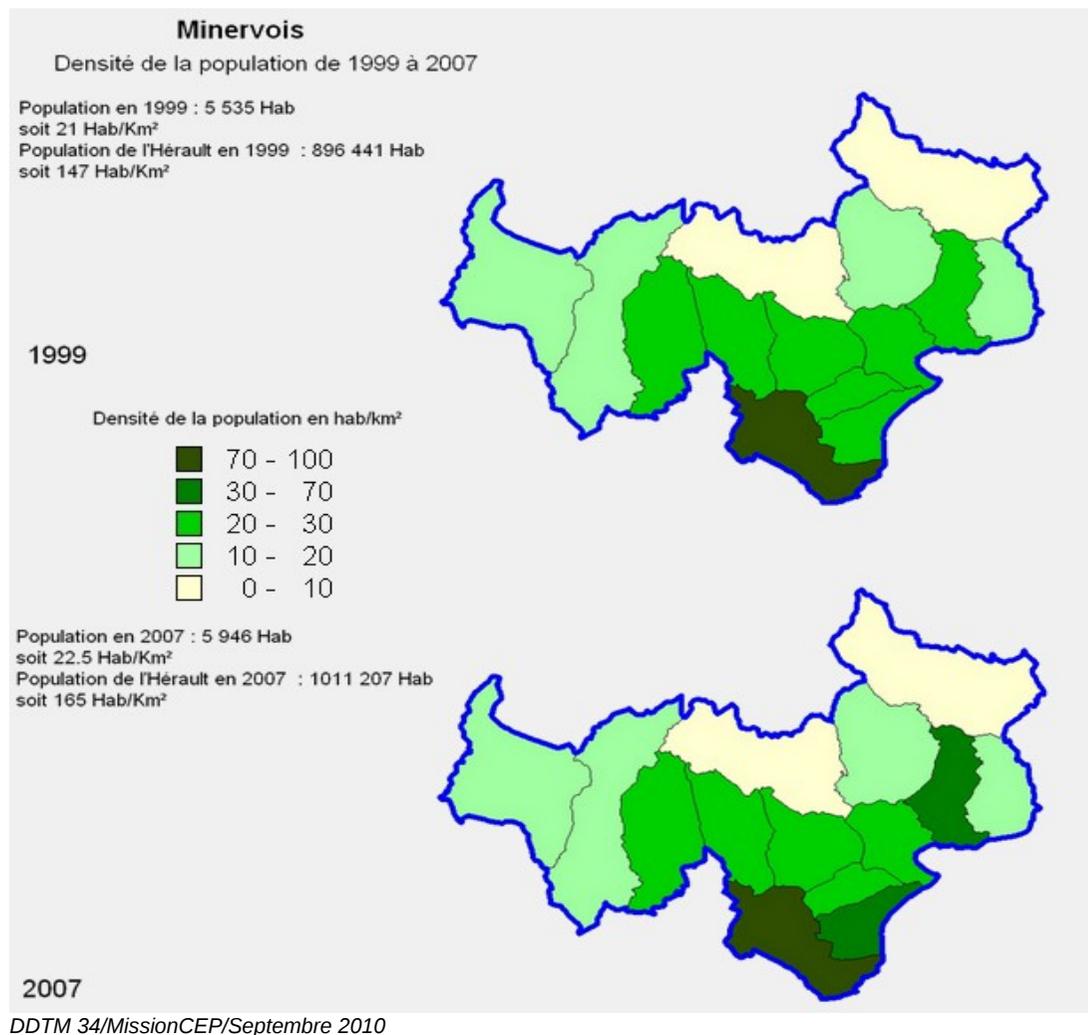
3.1. Un dynamisme démographique depuis les années 1990



Le Minervois a connu une baisse importante et constante de sa population jusqu'aux début des années 1990.

Depuis la tendance s'est inversée et la majorité des communes regagne des habitants.

3.2. Densité de population



La dynamique reste faible et nettement inférieure aux moyennes départementales héraultaise et audoise.

- Cette différence peut s'expliquer par: l'éloignement relatif avec les pôles urbains de Béziers, Narbonne et Lézignan-Corbières,
- le caractère rural du territoire (400 hab./commune en moyenne) associés à un éloignement des principaux axes de transport.

Chapitre 4 - Des enjeux paysagers importants

Le territoire est situé à l'interface entre la plaine de l'Aude et les garrigues du Minervois qui marquent la transition vers les avants-monts. Le Minervois est constituée de basse collines sur lesquelles alternent garrigues et vignes. Il est bordé dans sa lisière sud par le canal du Midi qui s'écoule dans la plaine de l'Aude et dans sa lisière Nord par le début des avants-monts avec en arrière plan la montagne noire.

les principaux enjeux spécifiques aux unités de paysage concernés sont les suivants:

4.1. Les sites bâtis des villages

Prise en compte fine lors des extensions d'urbanisation ; définition et respect des capacités d'accueil du site, confortement des centra lités, lutte contre le mitage et la consommation des espaces, attention portée aux limites bâti/espace " naturel " et aux entrées/sorties des villages

4.2. Les paysages agricoles

Préservation par identification des micro-paysages remarquables (les «jardins» de vignes dans leurs garrigues, les espaces ouverts agricoles en zone de piémonts) avec préservation dans les documents d'urbanisme, gestion et reconquêtes dans les secteurs les plus sensibles (abords de villages, abords des routes, fonds de vallons, ...) actions de valorisation liant paysage et vin, ...

4.3. Le petit patrimoine construit

(capitelles, murs et murets, chapelles, calvaires, ...) : repérage, identification et préservation dans les documents d'urbanisme ; soutiens à l'entretien et à la réhabilitation.

4.4. Les espaces naturels et forestiers:

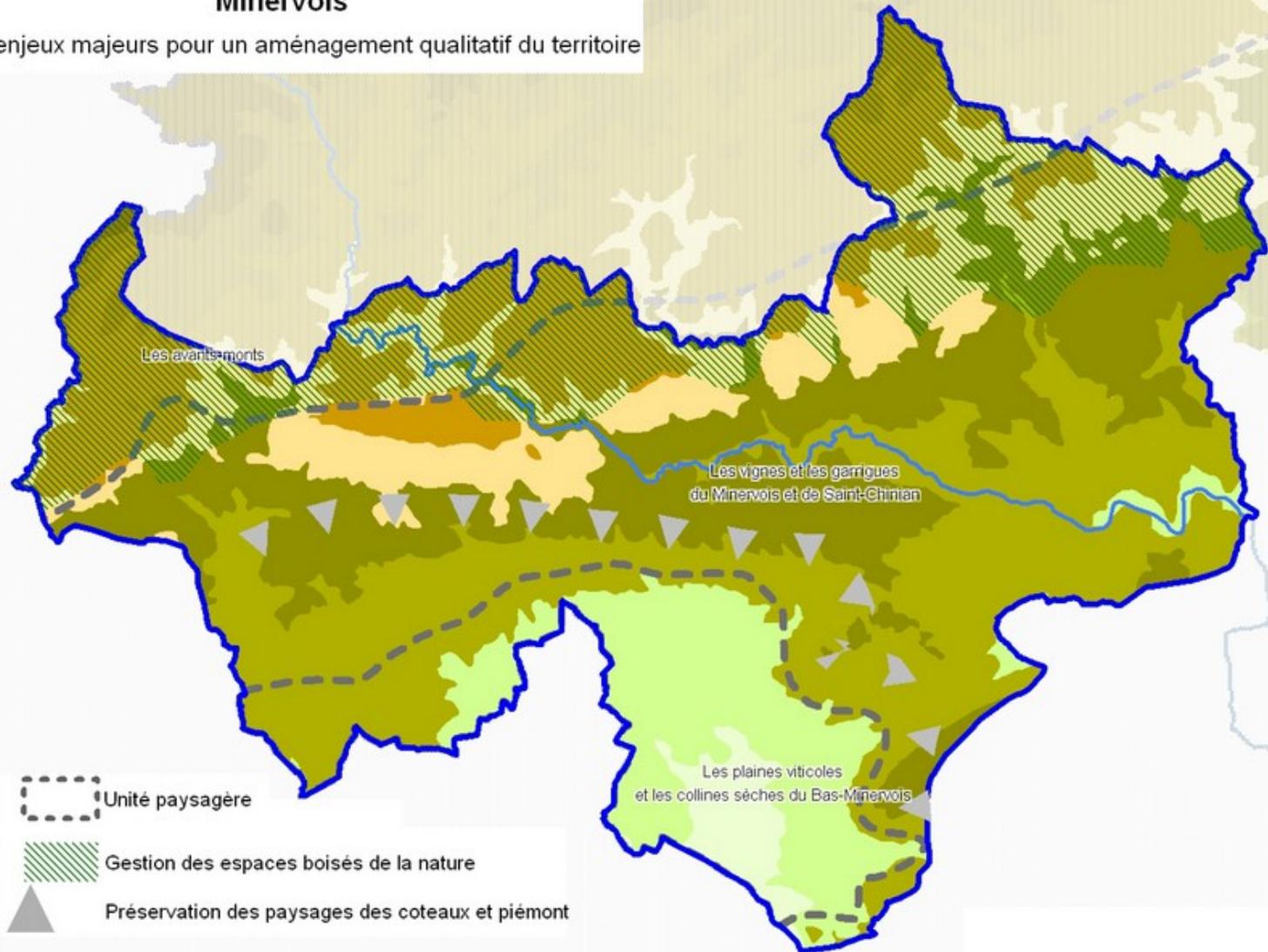
enrichissement des garrigues par replantations, limitation des résineux, gestion des ouvertures dans les sites-clefs : abords des villages, des routes, des chemins, ... encouragement à la diversité des essences forestières et des modes de traitement, ...

Densification, repérage, préservation et création **de structures végétales** qui animent la plaine : bois, ripisylves, alignements, arbres isolés, ... Mise en valeur des cours d'eau en sites urbains,

voir cartographie page suivante

Minervois

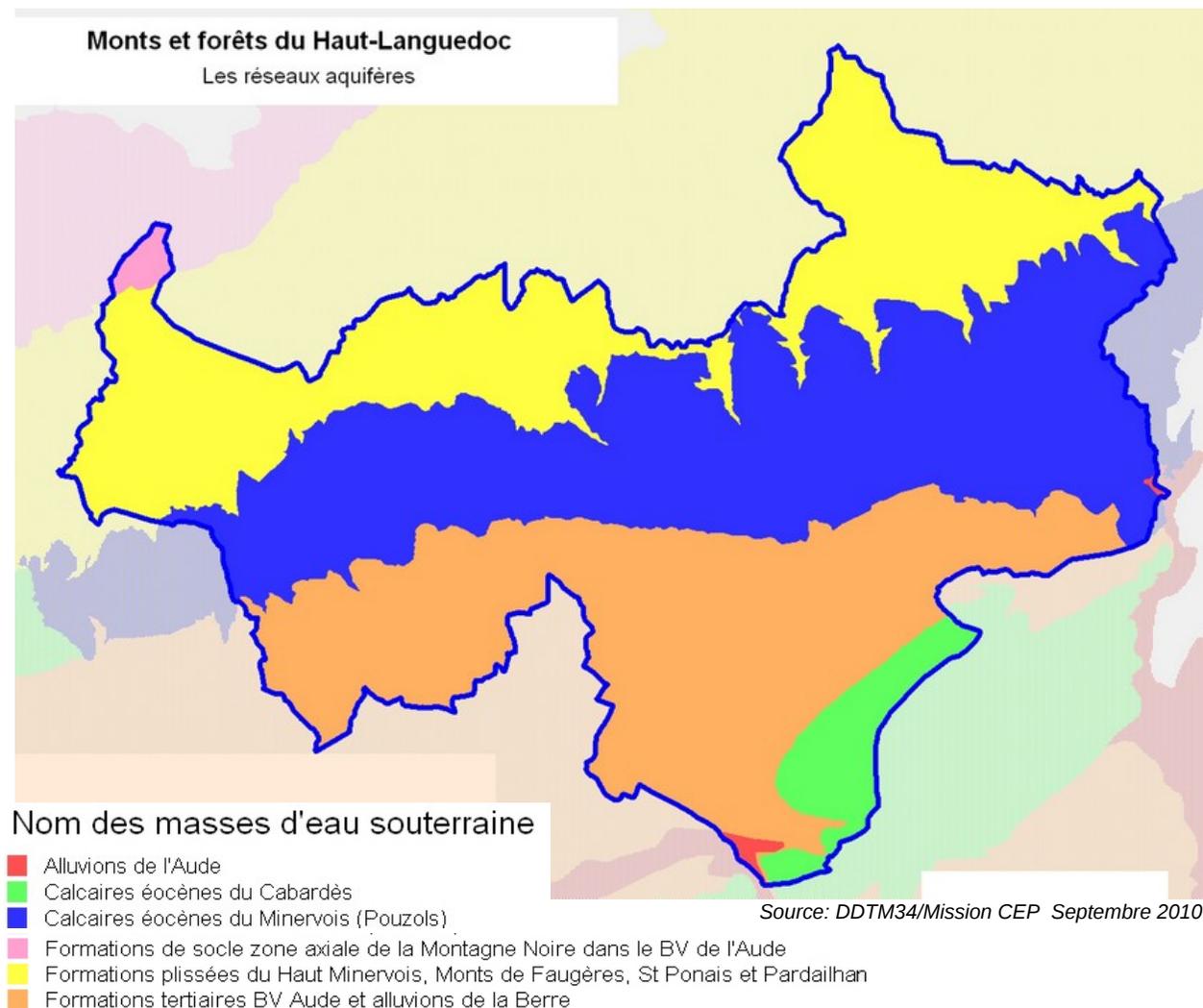
Les enjeux majeurs pour un aménagement qualitatif du territoire



Source: DDTM34/MISSION CEP/Septembre 2010

Chapitre 5 - Ressource en Eau

5.1. Eaux souterraines



Le Minervois est essentiellement concerné par cinq masses d'eau différentes:

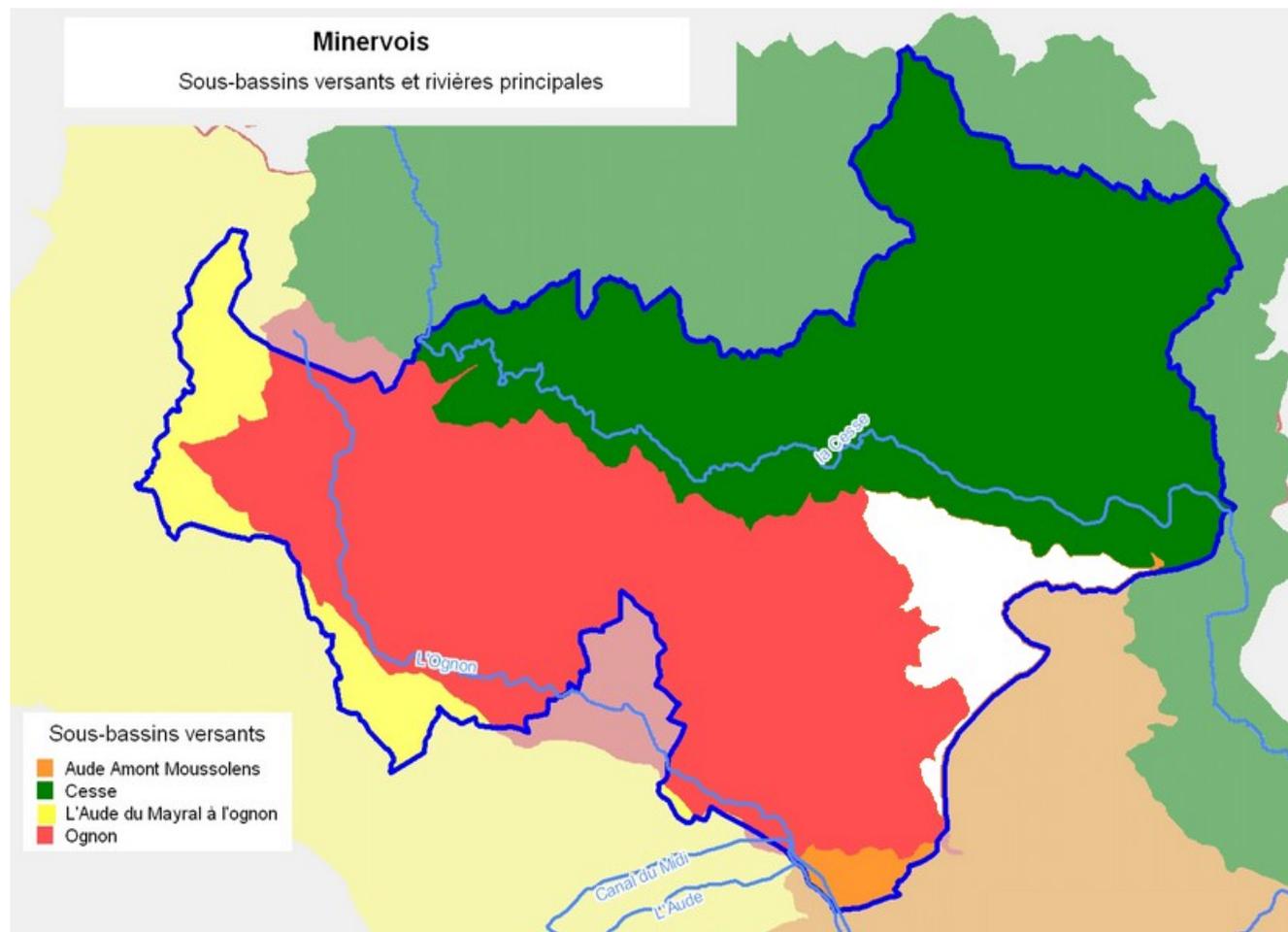
- Formations plissées du Haut Minervois, Monts de Faugères, St Ponais et Pardailhan,
- Calcaires éocènes du Minervois (Pouzols),
- Calcaires éocènes du Cabardès,
- Formations tertiaires BV Aude et alluvions de la Berre,
- Alluvions de l'Aude.

Les trois premières ressources sont globalement en bon état et sans risque de non atteinte du bon état écologique en 2015. La gestion quantitative pourrait faire l'objet d'une gestion concertée.

En revanche les masse d'eaux alluvionnaires présentent des pollutions aux pesticides qui ont nécessité un report de l'objectif de bon état chimique pour la masse d'eau des alluvions de l'Aude. Cette dernière présente par ailleurs des pollutions d'origine agricole et un déséquilibre quantitatif.

(Source AERMC - SDAGE RMC)

5.2. Eaux superficielles



Source DDTM 34/Mission CEP/Septembre 2010

La zone d'étude est située dans le sous-bassin versant des affluents de l'Aude médiane.

Globalement les cours d'eau situés dans la partie amont sont plutôt en bon état, tant écologique que chimique, et ont des objectifs d'atteinte des bons états écologique et chimique en 2015.

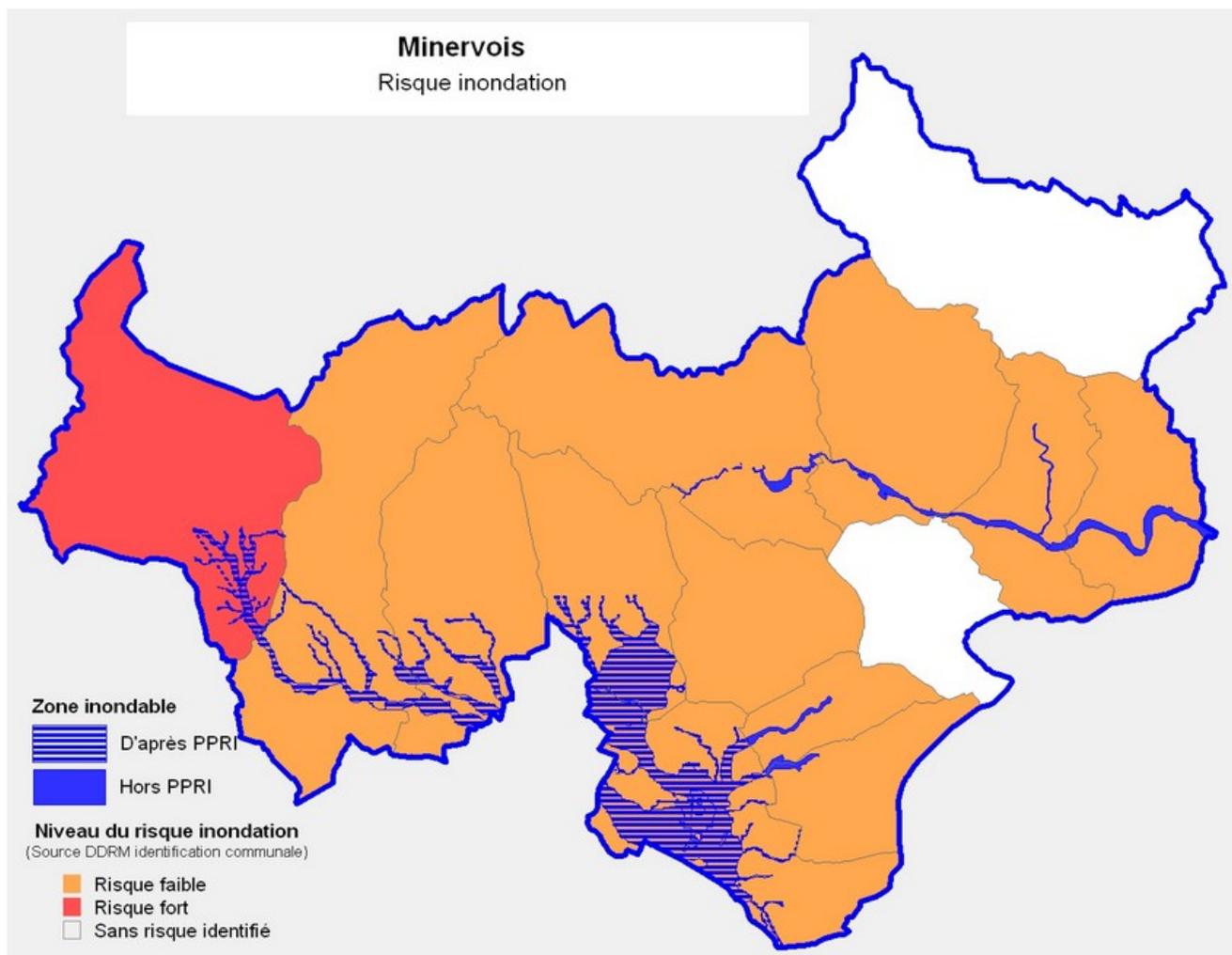
Les cours d'eau dont le lit est situé dans le secteur de plaine dans lequel l'agriculture prédomine ne sont pas estimés en bon état et l'objectif d'atteinte du bon état écologique est reporté en 2021, voire 2027 notamment en raison des pesticides.

La nécessaire émergence d'une réflexion sur la gestion du bassin versant de l'Aude médiane pouvant conduire à l'élaboration d'un SAGE est pour l'instant peu probable du fait de l'absence d'acteur de terrain.

La commune d'Olonzac est incluse dans la zone de répartition (ZRE¹) des eaux de l'Aude Médiane.

¹Une zone de répartition des eaux (ZRE) est caractérisée par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource en ZRE constitue le moyen pour l'Etat de gérer plus finement les demandes de prélèvements, grâce à un abaissement des seuils d'autorisation ou de déclaration de prélèvements.

5.3. Le risque inondation



L'ensemble du territoire est parcouru par un réseau hydrographique composé d'affluents de l'Aude médiane.

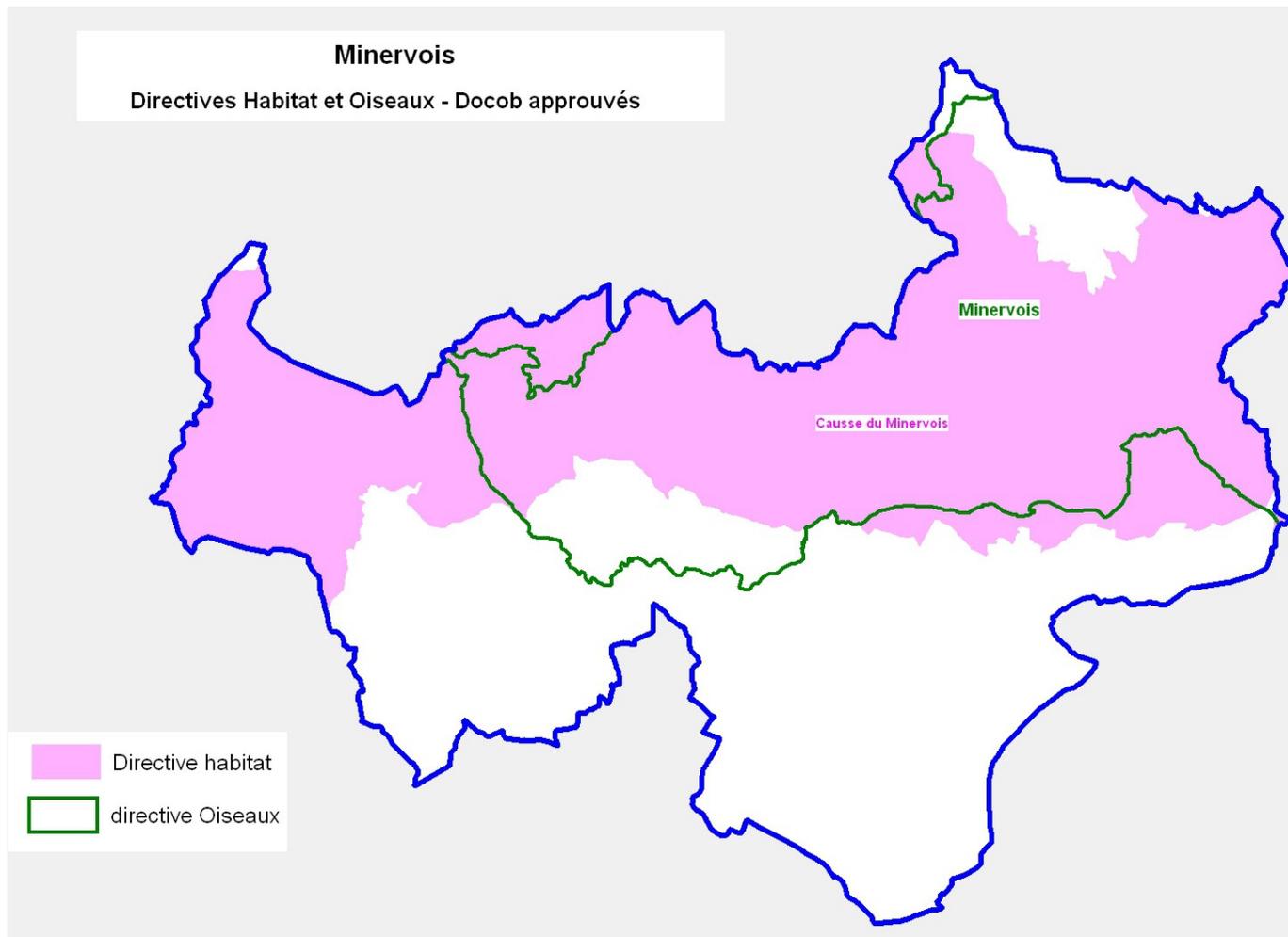
A l'exception de la commune de Aigne la zone d'étude est concerné par le risque inondation.

Le bassin versant de l'Ogon et de l'Espène est couvert par un plan de prévention des risques d'inondation approuvé le 27/07/2003. Il concerne la partie Sud du territoire.

Des études de caractérisation du risque inondation pourraient être entreprises sur le bassin versant de la Cesse au Nord.

Chapitre 6 - Une biodiversité située sur les reliefs

6.1. Zones de gestion



Source DDTM 34/Mission CEP/Septembre 2010

Les causses et les garrigues de la moitié Nord de la zone d'étude sont concernés par deux sites Natura 2000:

- **Site d'intérêt communautaire «Causse du Minervois»** (directive habitat),
- **Zone de protection spéciale :«Minervois »** (directive oiseaux)

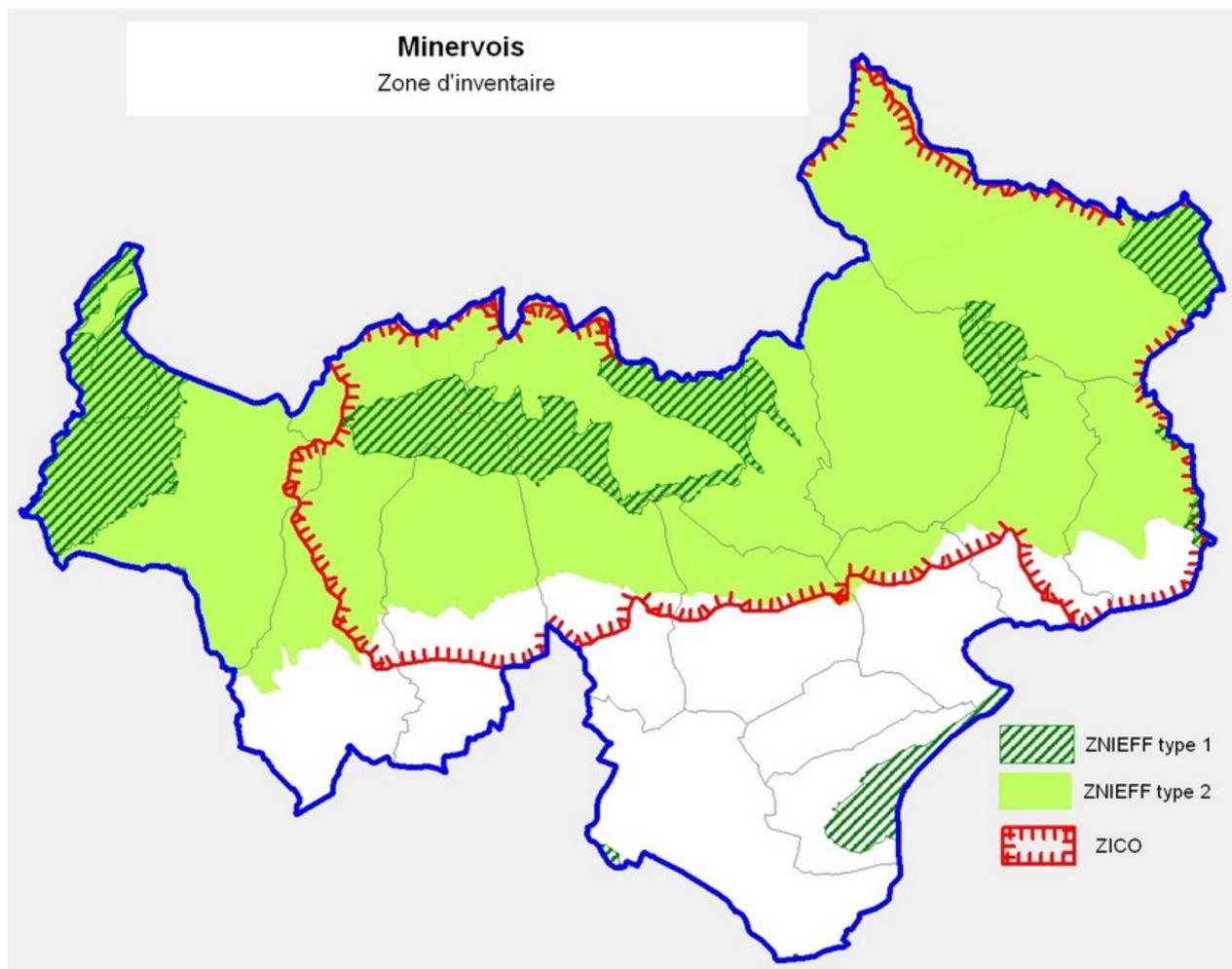
Le diagnostic a été engagé en 2010. C'est à l'issue de ce dernier que les orientations de gestion ainsi que les périmètres des deux sites seront définis.

Les enjeux principaux concernent la fermeture des milieux. Les espèces intéressées sont les rapaces et les chauve-souris.

A noter la disparition de l'écrevisse à pattes blanches dans la Cesse et le Brian.

[accès à la base d'informations par commune](#)

6.2.Zones d'inventaire



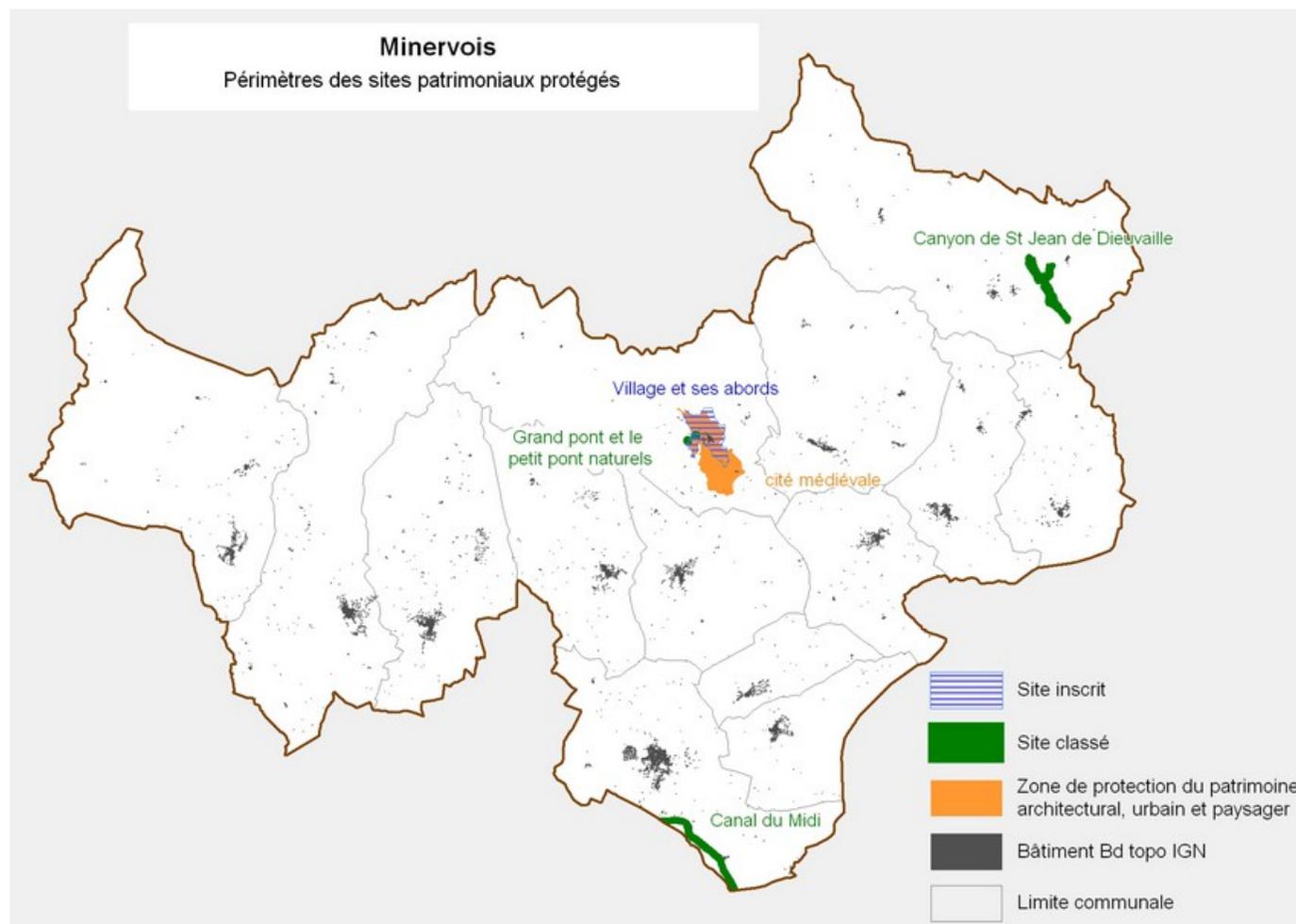
Source: DREAL 34/DDTM 34/Mission CEP SEPTEMBRE 2011

Les principaux reliefs et paysages associés ont fait l'objet d'inventaires repris dans des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de seconde génération qui identifient, localisent et décrivent les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats.

Le territoire est également concerné par une ZICO. Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

[\(lien sites Natura 2000,état d'avancement des DOCOB\)](#)

6.3. Peu de protections patrimoniales (sites inscrits, sites classés)



Source DDTM 34/ Mission CEP/Septembre 2011

Bien que présentant des paysages remarquables, le territoire du Minervois est peu couvert par des protections réglementaires.

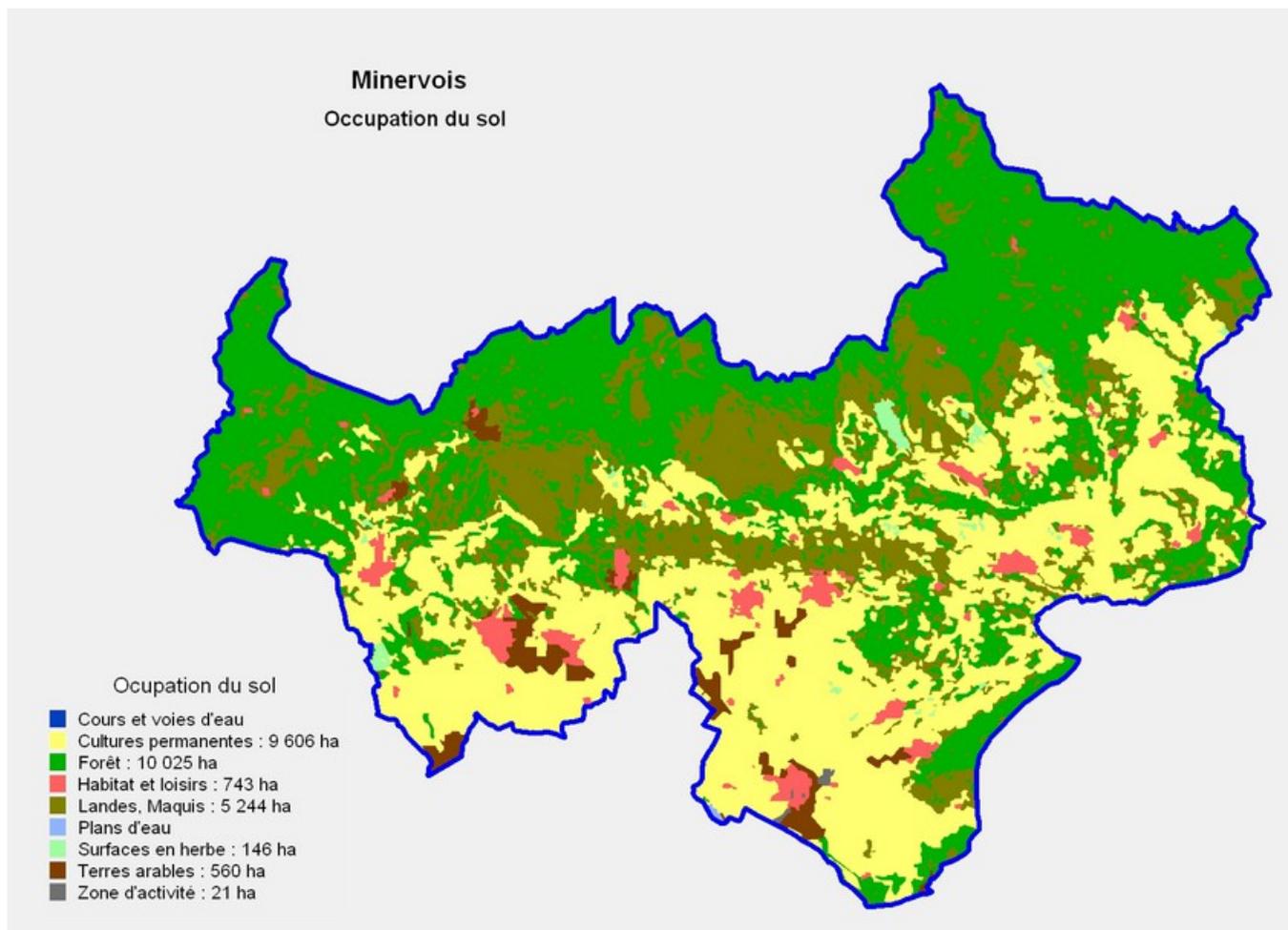
La commune de Minerve rassemble l'essentiel des protections avec une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et un site inscrit sur le village et ses abords, ainsi qu'un site classé correspondant à deux ponts naturels. Une AMVAP et le classement de la vallée de la Cesse et des causes sont en cours à Minerve.

A Saint-Jean de Minervois le site classé du canyon de Saint-Jean de Dieuvaille présente un intérêt paysager lié à l'é étroitesse du canyon associé à la présence d'une chapelle et de son cimetière. La forêt de chêne vert qui recouvre ce canyon lui confère une ambiance méditerranéenne et intimiste.

Enfin, le canal du Midi, site classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO et pour lequel une procédure de classement de la zone de sensibilité paysagère est en cours borde l'extrême Sud de la commune d'Olonzac.

Chapitre 7 - Caractéristiques du sol

7.1. Un territoire peu urbanisé



Source SIG-LR 2006/Mission CEP/Septembre 2010

L'urbanisation et les surfaces agricoles occupent la plaine tandis que les espaces naturels sont prépondérants au Nord.

La zone médiane des causses présente une imbrication de vignes et de garrigues.

Selon la base de données OccSol® la répartition des 26500ha du secteur en 2006 est la suivante:

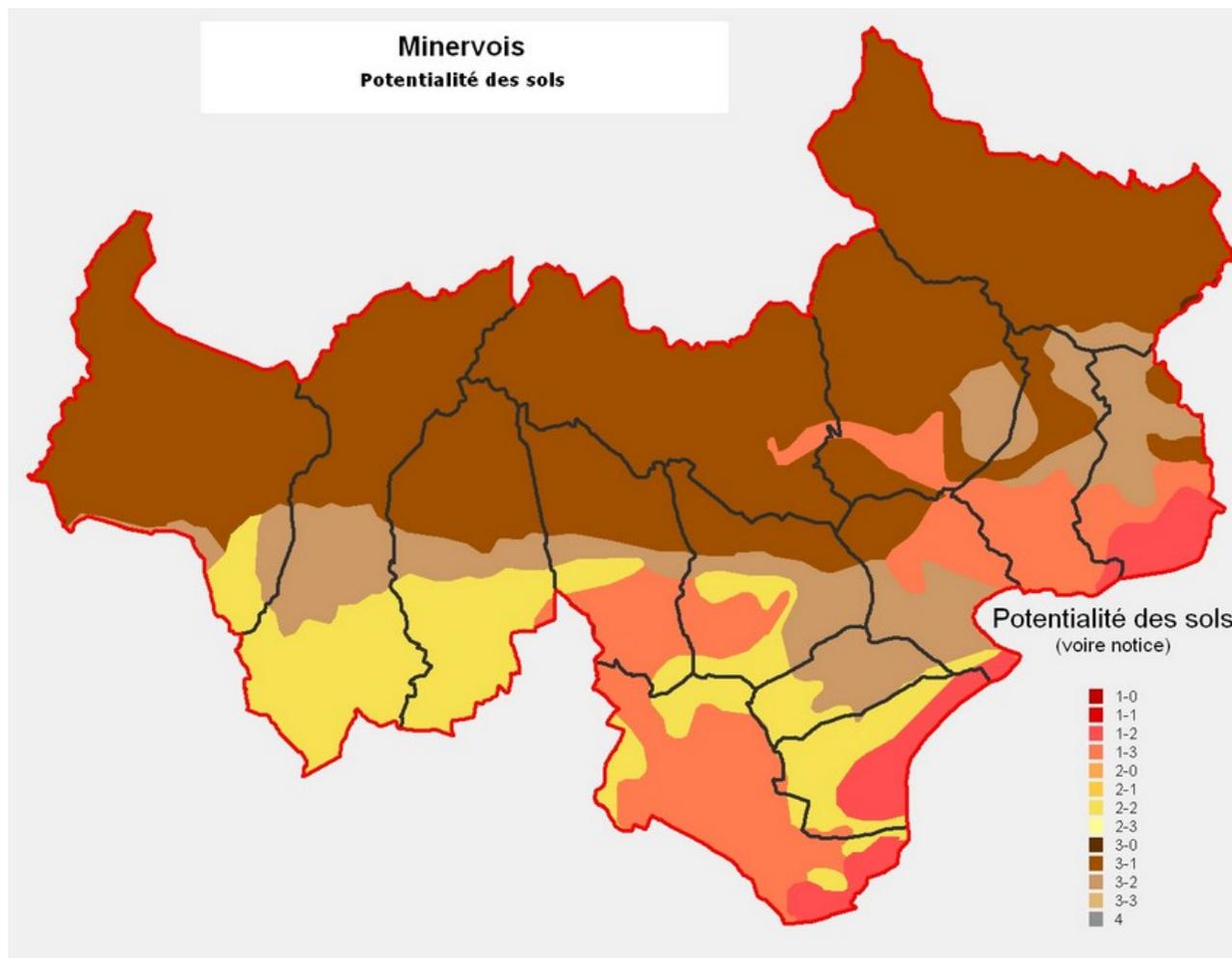
- Territoires artificialisés: 3%
- Territoires agricoles: 39% composés à plus de 90% de vignes,
- Forêts: 24%
- Autres espaces naturels: 34%

Selon l'étude réalisée par la DRAAF LR, entre 1999 et 2009 de l'artificialisation a progressé de moins de 6% ce qui demeure très mesuré. A titre de comparaison dans le périmètre du SCOT du Biterrois voisin l'analyse des mêmes données met en évidence une augmentation de 21%.

[Lien rapport d'étude analyse du potentiel agronomique des sols affecté par l'aménagement\(DRAAF/CEMAGREF\)](#)

[Annexes](#)

7.2. Qualité des sols



DDTM 34/Mission CEP/Septembre 2011

L'indice du potentiel de qualité des sols est déterminé notamment sur base de la réserve utile (capacité de rétention des sols et pré disposition à l'irrigation) ce qui conduit logiquement les collines de calcaires et schistes situées au Nord de la zone d'étude à être classées en sols de mauvaise qualité. Les sols les plus propices à l'irrigation et donc à une diversification des cultures sont situés dans les plaines alluviales au Sud.

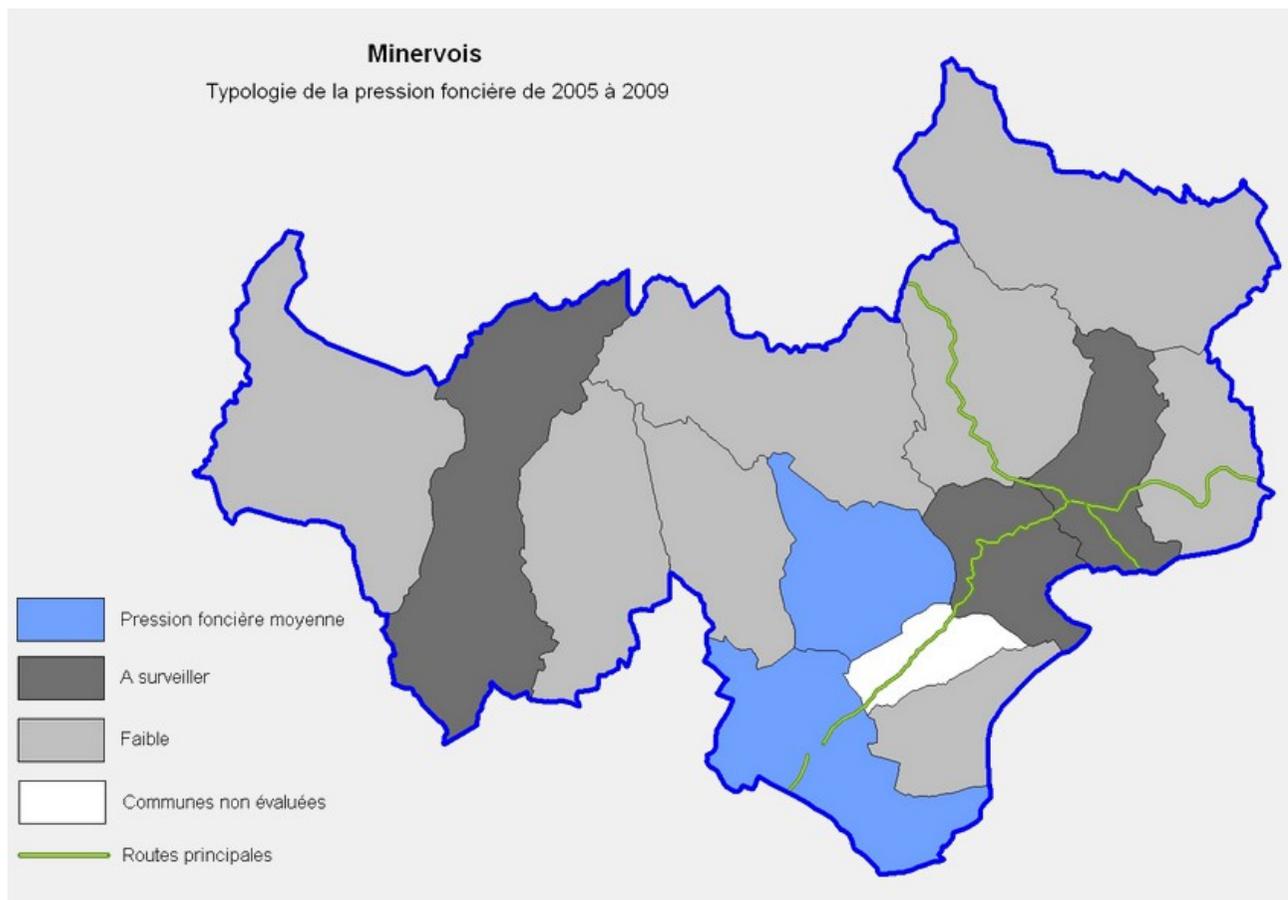
L'irrigation est gérée par 3 ASA : La Livinière, Siran et Olonzac.

Elle se développe sous forme de goutte à goutte dans les vignes ce qui conduit à s'interroger sur l'impact de l'augmentation des surfaces irriguées sur les consommations. Les données mobilisables ne permettent pas d'évaluer l'évolution des volumes d'eaux concernés.

Le développement de l'irrigation se heurte à l'étendue des réseaux et donc aux investissements à réaliser.

[lien annexe 7 page 14 notice](#)

7.3. Typologie de la pression foncière



Source: Base DGI 2008 et SAFER/DDTM 34/Mission CEP Novembre 2010

Trois indicateurs ont été choisis pour caractériser la pression foncière : l'IPMA² en surface, l'IPMA en valeur et le taux de perte d'espace agricole et naturel (cf. page suivante). Déterminé sur la base des DIA³ émises entre 2005 et 2009 cet indicateur permet d'apprécier l'impact du développement urbain sur le foncier agricole.

Cette étude fait apparaître une pression mesurée sur l'ensemble du territoire avec des valeurs moyennes sur les communes de Olonzac et Cesseras. Ces valeurs sont en corrélation avec l'évolution de la population.

Le développement de l'urbanisation est relativement contenu par les collectivités. La pression a également comme origine des projets touristiques dans un contexte global de rétention foncière.

Il existe toutefois un marché du foncier agricole dynamique sur l'Ouest du territoire (Siran, La Livinière).

Des projets de plantation de chênes truffiers se développent de façon limitée

[lien rapport d'études sur le diagnostic foncier du Département de l'Hérault](#)

2 - Indice de perturbation du marché agricole

3 - Déclaration d'intention d'aliéner

Analyse de la pression foncière et Utilisation des Indices de Perturbation du Marché Agricole (IPMA)

Trois indicateurs ont été choisis pour caractériser la pression foncière : l'IPMA en surface, l'IPMA en valeur et le taux de perte d'espace agricole et naturel.

Ces indicateurs sont utilisés dans de nombreuses études foncières ou diagnostics agricoles par la SAFER.

IPMA en surface

Il permet de faire ressortir les surfaces de l'espace agricole et forestier qui sont orientées vers le marché des acquéreurs non agricoles.

IPMA en surface de 2005 à 2009 = (surface communale du marché résidentiel et de loisir/surface communale) / ratio départemental

IPMA en valeur

Il met en évidence les zones où les prix proposés sont incompatibles avec l'usage agricole du sol et donc susceptible de perturber le marché agricole

IPMA en valeur de 2005 à 2009 = (surface communale du marché résidentiel et de loisir X prix moyen des surfaces non bâties/ surface communale) / ratio départemental.

-L'indicateur de perte d'espace agricole et naturel

Cet indicateur considère les surfaces qui sortent de la destination agricole, définitivement (infrastructure, terrains à bâtir, ...) ou potentiellement (terrains de loisir, anticipation de modification du document d'urbanisme,...). L'analyse se fait au regard de la nature de l'acquéreur et donc l'aspect potentiel et non définitif peut être important.

Qu'il soit définitif ou non, le changement induit par la transaction fait que l'agriculture aura des difficultés à reconquérir ces espaces.

Taux de perte de 2005 à 2009 = (surfaces agricoles, naturelles et forestières perdues / surfaces agricoles, naturelles et forestières communales en 2005) X 100

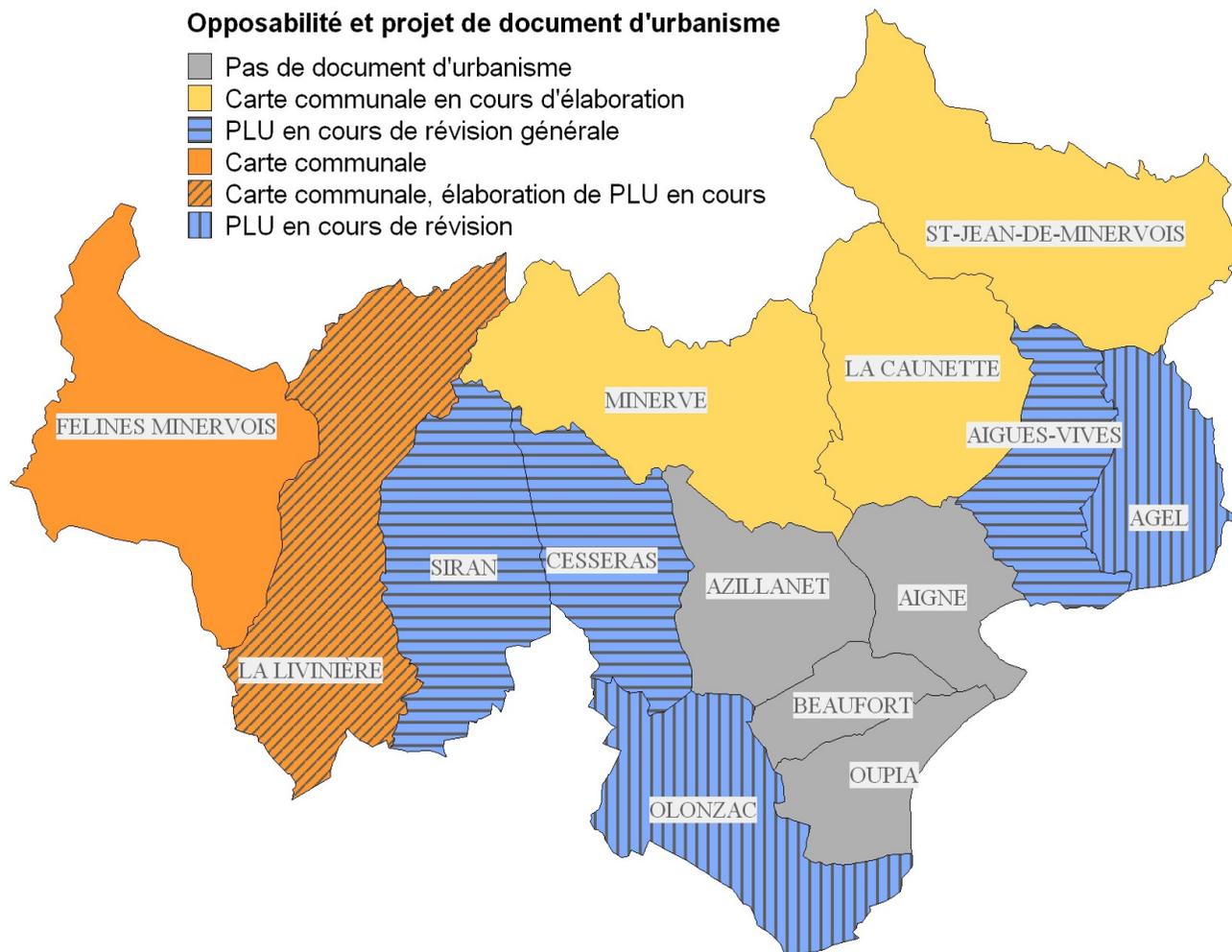
pour l'IPMA, une valeur de 150 a été retenu pour le département de l'Hérault (150 = valeur pivot par convention) sachant que 200 est une valeur qui commence à être élevée.

De même, pour le taux de perte de surface, une valeur de 1,5% (valeur pivot correspondant au taux annuel) a été retenu car elle représente une moyenne d'un département soumis à pression foncière constante et assez importante

7.4. La planification territoriale se généralise

Opposabilité et projet de document d'urbanisme

-  Pas de document d'urbanisme
-  Carte communale en cours d'élaboration
-  PLU en cours de révision générale
-  Carte communale
-  Carte communale, élaboration de PLU en cours
-  PLU en cours de révision



L'ensemble des communes dispose d'un document d'urbanisme ou ont une procédure d'élaboration en cours.

Les projets de développement urbain demeurent limités, hors projets spécifiques, en lien avec la pression foncière et l'évolution de la démographie. Toutefois les POS (prédécesseurs des PLU) prévoient des zones urbanisables importantes.

La commune de Minerve conduit simultanément l'élaboration d'une carte communale et d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP). Les 2 documents se complètent dans un objectif de valorisation du patrimoine architectural et paysager de la commune.

Le pays Haut Languedoc et Vignobles assure le portage d'une OPAH revitalisation rurale qui a pour objectifs principaux la remise sur le marché de logements vacants et la lutte contre l'indécence et l'insalubrité.

Parallèlement à l'OPAH, le Pays HLV a lancé une opération façade qui semble être la seule action perçue par les acteurs du territoire.

Chapitre 8 - Agriculture

8.1. Exploitations

Recensement Agricole 2000

Surface du territoire: 26 489 Ha

SAU des exploitations :9 028 Ha soit 34% du territoire

Recensement Agricole 2010

SAU des exploitations: 7 886 Ha soit 29,8% du territoire

→ Données MSA 2010

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation principal--- 289

Secondaires ----- 51

Cotisants solidarité ----- 119

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation ----- 86

Nombre d'exploitations ayant leur siège sur le territoire: (données R..A)

en 1979:1091 ; en 1988:919 ; en 2000:667 ; en 2010:479

Exploitations professionnelles (moyennes et grandes) ayant leur siège sur le territoire (données RA)

en 1979: 351; en 1988: 483; en 2000:380; en 2010: 237

En 2000, 97 exploitations ont un successeur dans le cadre familial,10 ont un autre successeur et 39 n'ont pas de successeur

En 2010, 71 exploitations ont un successeur dans le cadre familial 26 ont un autre successeur et 53 n'ont pas de successeur

Les emplois agricoles représentaient plus de 40 % des emplois en 1999, il ont diminué pour atteindre 33 % (545 emplois) lors du recensement de 2006 (30% au niveau départemental). Bien qu'en nette diminution la part importante des emplois agricoles confirme le caractère rural du territoire mais surtout l'importance de l'agriculture dans l'économie locale.

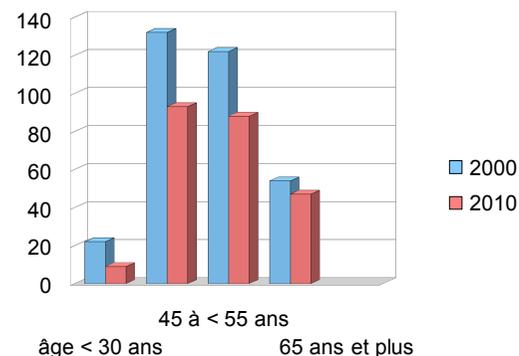
Cette baisse de l'emploi agricole s'est accompagnée entre les recensements généraux agricoles de 1988 et 2000 d'une diminution du nombre d'exploitations de 30 % (de 919 à 667), la diminution est légèrement plus faible entre 2000 et 2010 :28% (de 667 à 479).

Les exploitations professionnelles ont connu une diminution moins importante : 22% (de 488 à 380)mais la tendance s'inverse entre 2000 et 2010:38% (de 380 à 237). Parallèlement la taille moyenne des exploitations augmente de près de 30 % sur la même période (de 17 à 22 ha), cette augmentation se poursuit entre 2000 et 2010 (de 22 à 29 Ha).

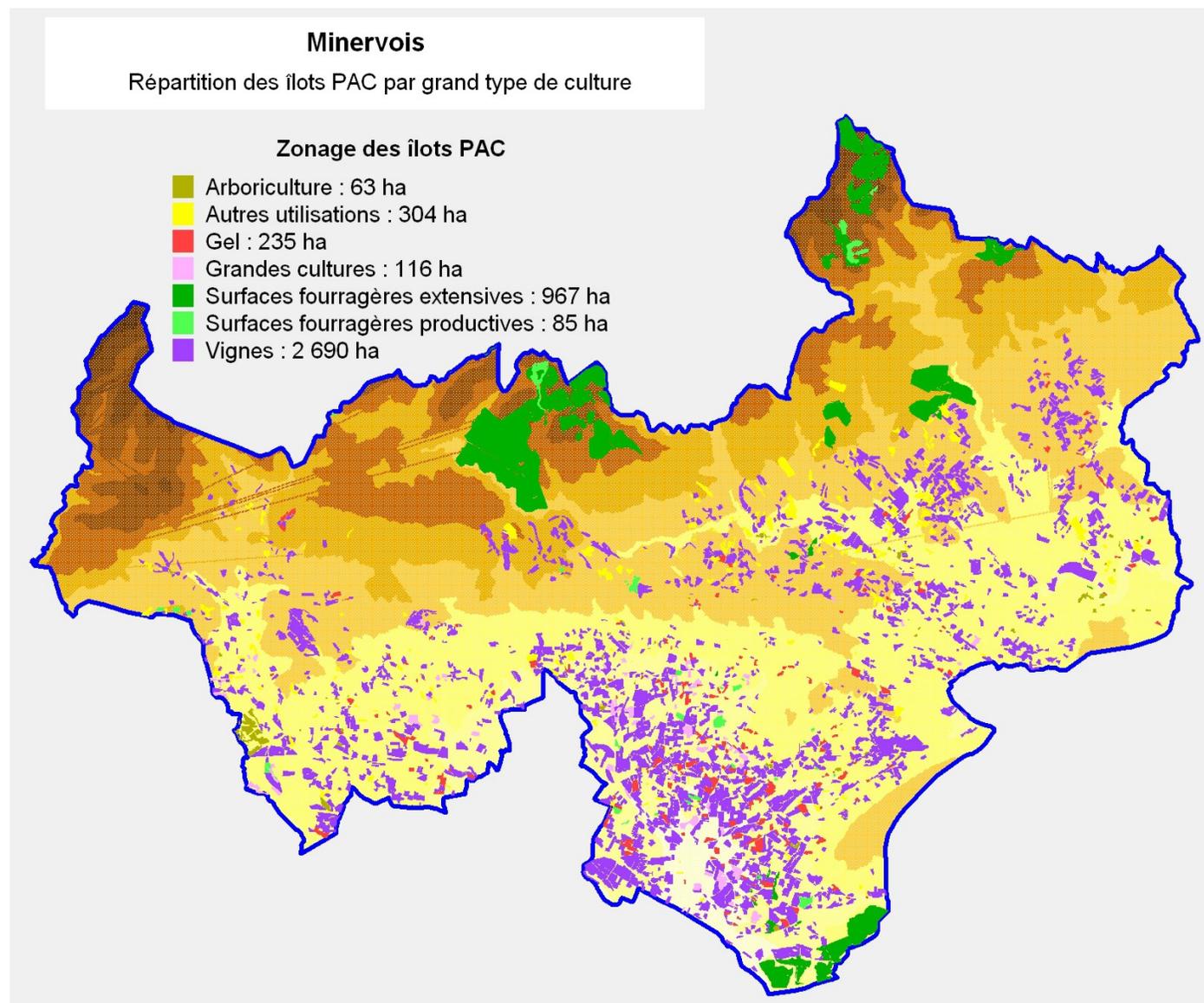
Le faire valoir direct⁴ reste le mode d'exploitation majoritaire avec 68 % de la surface agricole utile (SAU) des exploitations (données RA 2000).En 2010, le faire valoir direct ne représente plus que 48,7%

Entre 2000 et 2009,28 futurs exploitants qui ont formulé une demande de dotation jeune agriculteur (DJA).La quasi totalité de ces installations s'est réalisée en viticulture dont ¼ en cave particulière, souvent en départ d'une cave coopérative. **Les véritables créations d'exploitations agricoles demeurent faibles.**

Chefs d'exploitation moyennes et grandes



8.2. Déclaration PAC



La vigne occupe 70% de la surface agricole utile soit près de 5 900 ha. La monoculture de la vigne marque fortement la plaine.

Les surfaces fourragères représentent quand à elles environ 15% des surfaces déclarées à la PAC en 2009. Elles sont principalement situées sur les reliefs du Nord de la zone d'étude.

La culture de céréales se développe modérément, principalement en blé dur et semences (116 ha au total en 2009)

Ce développement est freiné par les difficultés d'exploitation des parcelles souvent de petite taille et mal desservies, notamment sur les coteaux. Le maraichage demeure marginal.

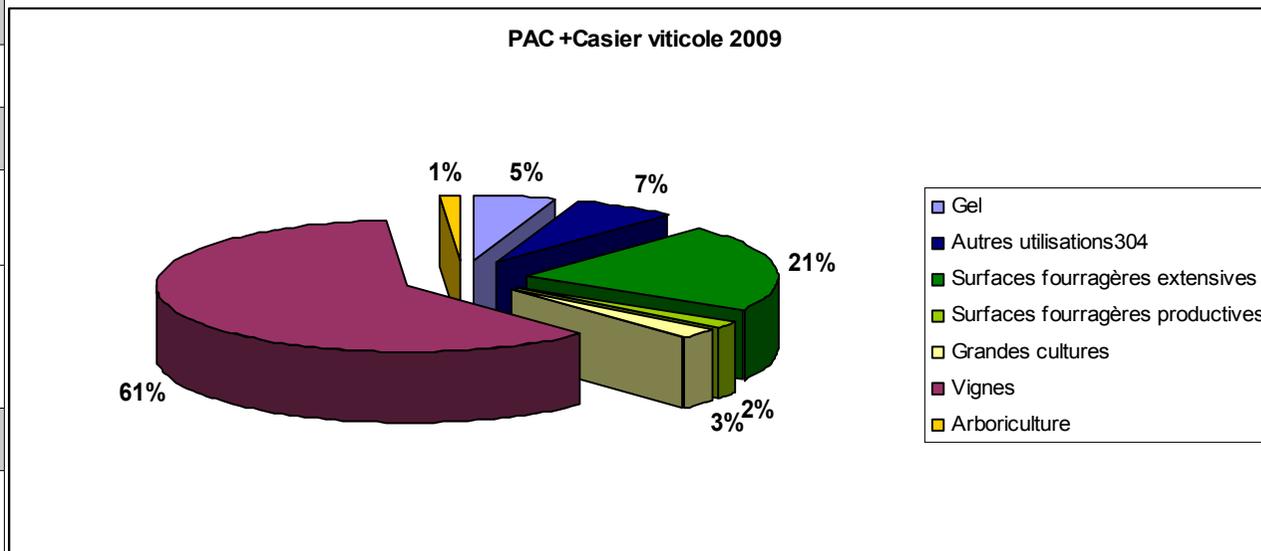
[Lien annexe 8 page 16 définition PAC](#)

8.3. Activités agricoles

Surface agricole déclarée à la PAC en 2009+ Surface plantée en vignes répertoriées dans le casier viticole 2009

Cultures		Surfaces (Ha)
SAU		4500 Ha
Surfaces fourragères extensives		967 Ha
Surfaces fourragères productives		85 Ha
Grandes cultures		116 Ha
Vignes		2690 Ha
Arboriculture		63 Ha

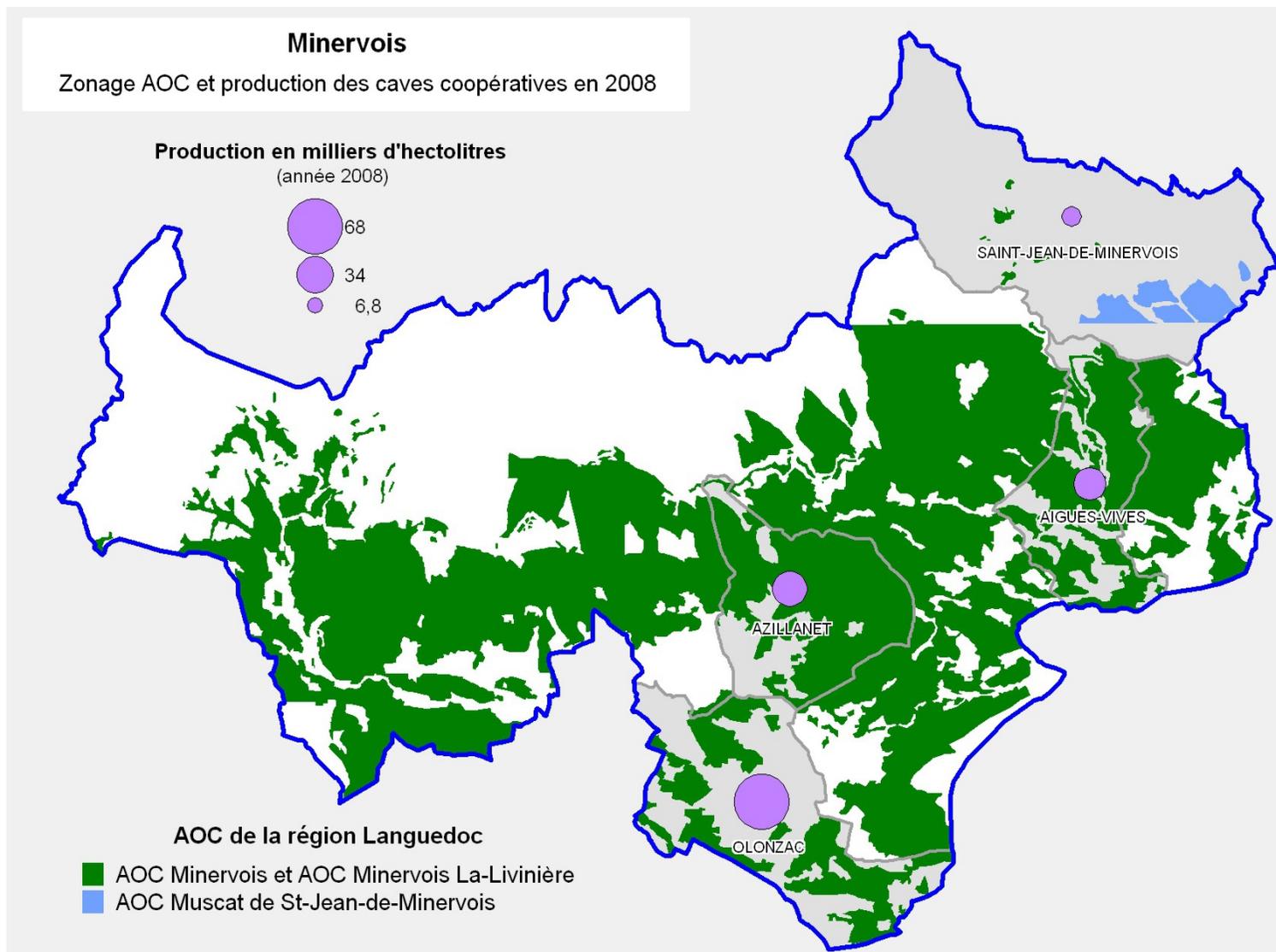
La culture dominante est la vigne, elle occupe 70% de l'espace agricole utilisé.



Cette surface représente la quasi totalité de la surface agricole de la zone car les surfaces maraîchères et les arbres fruitiers qui ne sont pas aidés par le programme PAC sont très peu présentes sur ce territoire.

Quelques exploitations pratiquent une activité de diversification (17 de l'hébergement, 4 de la restauration). Les circuits courts se développent. 76 exploitations viticoles pratiquent la vente directe. En 2010, 35 136 Hl de vin ont été commercialisés en vente directe (source RA 2010)

8.4. Des appellations qui concernent l'ensemble du territoire



Source: DDTM 34/INAO Mission CEP Janvier 2011

Les 3 AOC viticoles couvrent près de 70% des surfaces en vigne :

- Minervois
- Muscat de Saint Jean de Minervois
- Minervois - La Livinière

Sur les 4 exploitations de caprins, deux s'inscrivent dans une production répondant aux critères de l'AOC Pélardon.

L'élevage demeure limité sur le territoire, en effet le groupement sanitaire départemental dénombre en 2008 : 55 bovins, 1900 ovins (dont un troupeau de 1500 têtes à Olonzac) et 283 caprins (répartis sur 4 exploitations).

8.5. Caractéristiques et évolution de la viticulture

Comme l'ensemble de la région, le territoire connaît une **dynamique d'arrachage des vignes** qui s'accélère sur la période récente (environ 200ha/an entre 2006 et 2008). Parallèlement, des plantations se réaliseraient pour environ 100ha/an avec une tendance à la spécialisation des productions : plutôt qualitative avec de faibles rendements sur les reliefs et avec une recherche de rendement et de stabilisation de la qualité sur grandes parcelles en plaine avec une mécanisation croissante des pratiques culturales. 70 % de la production est réalisée en vin de pays dont la part est en légère croissance.

Les exploitations n'ayant pas de stratégie à moyen terme affirmée pourraient brouiller l'image commerciale des produits en se situant, en fonction des récoltes, sur des positionnements soit qualitatifs, soit quantitatifs sans répondre complètement à l'un des deux types de production. Rentreraient dans ce cadre les exploitations non professionnelles pour lesquelles les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la superficie concernée.

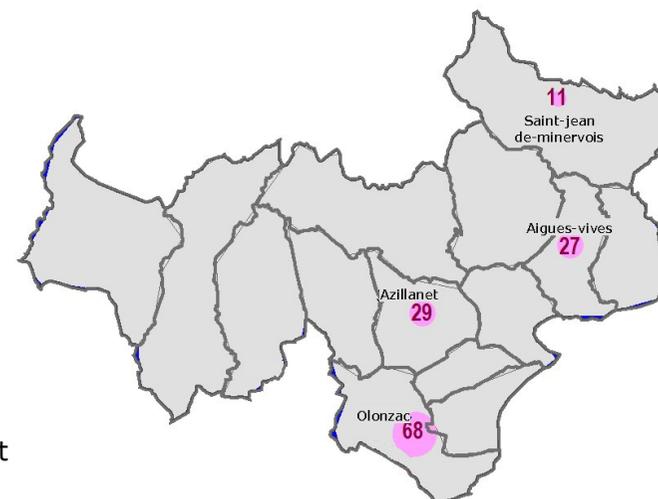
Les règles de conditionalité associées à l'évolution des normes que doivent respecter les matériels conduiraient de plus en plus de non professionnels à cesser leur activité.

Le **nombre de caves coopératives se réduit** par phénomène de regroupement/fusion. Sur les 4 caves coopératives existantes il ne devrait rester à court terme que celles d'Olonzac et de Saint-Jean de Minervois. Azillanet devrait rejoindre le groupe Alliance et Aigues-Vives la cave de Pépieux.

Les caves particulières représentent 40% du volume de vin produit sur le territoire. Elles connaissent également une baisse, ainsi entre 2006 et 2009 leur nombre a diminué de 11 % pour atteindre 143. Ce serait principalement les caves particulières produisant du vin de table qui subiraient la plus forte baisse de leur effectif.

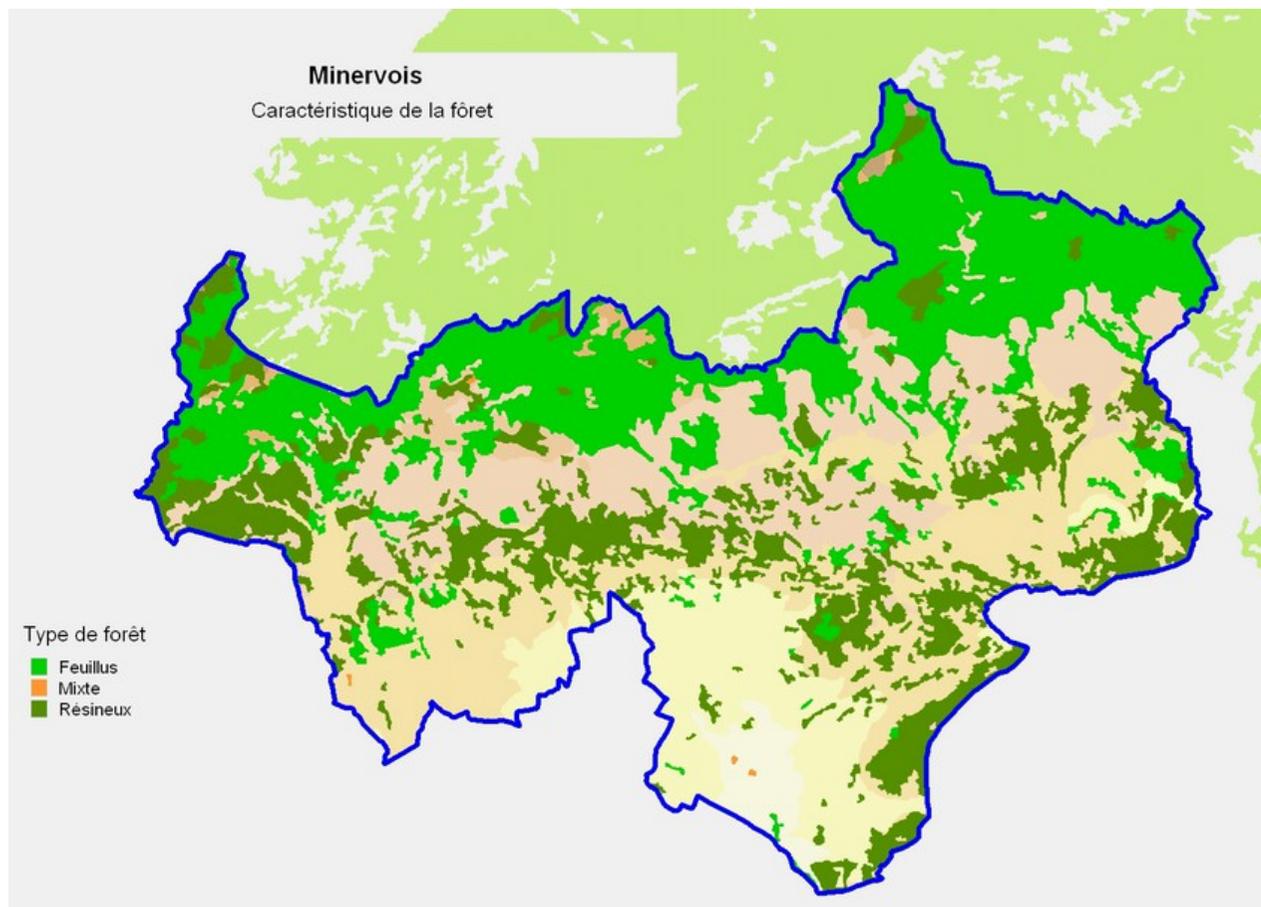
Globalement la filière se situe dans une logique de diminution (des surfaces, des exploitations, des caves, ...) qui ne traduit pas le dynamisme de certains acteurs. Comme par exemple la filière «vin bio» qui se développe. Toutefois, la structure du parcellaire sur les secteurs de côteaoux (petites tailles, accès difficiles, pentes,...) empêche la mise en œuvre de pratiques culturales modernes plus mécanisées. Ce sont donc ces parcelles dont l'exploitation est abandonnée préférentiellement alors qu'elles présentent souvent un bon potentiel de production viticole qualitative.

Afin de lutter contre le stress hydrique et ainsi de réguler la production (quantité et qualité) dans le temps l'irrigation de la vigne par goutte à goutte se généralise en plaine. Son développement se heurte aux investissements à réaliser pour renforcer et étendre le réseau.



Chapitre 9 - Forêt

9.1.Principales caractéristiques



Source: IFN 2002 DDTM 34/Mission CEP/Septembre 2011

La forêt couvre 123 km², soit près de la moitié de la zone d'étude.

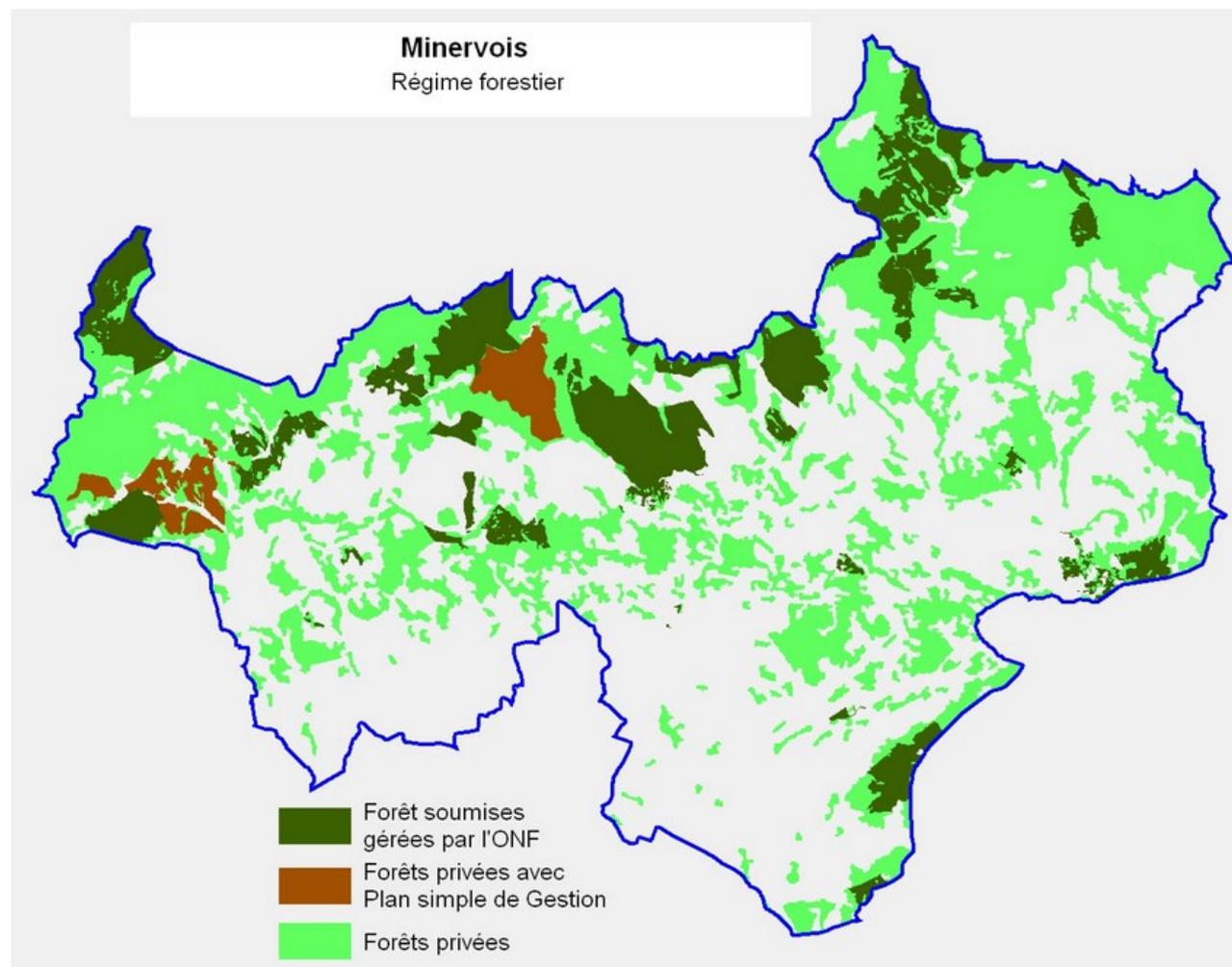
Elle est composée de feuillus au Nord (principalement chênes verts) et de conifères au sud, essentiellement sous forme de garrigues.

Les peuplements sont pour la plupart jeunes (20 ans) et composés de pins pignons, cèdres, ... pas encore productifs .

Il existe un projet de production de bois plaquette sur la Serre d'Oupia destiné quasi exclusivement à l'approvisionnement des installations viticoles d'Olonzac car limité en volume.

A Félines une expérience a été menée lors du reboisement. Ce dernier a été réalisé dans le cadre d'un programme de restauration et de défense des sols avec notamment une fonction de rétention des eaux de ruissellement (terrasses avec talus aval formant digue). Ce type d'expérience pourrait être reconduit.

9.2. Les principales forêts gérées



Les forêts soumises au régime forestier sont les forêts publiques gérées et mises en valeur par l'ONF.

25% des forêts communales bénéficient du régime forestier, ce qui concerne les principaux massifs.

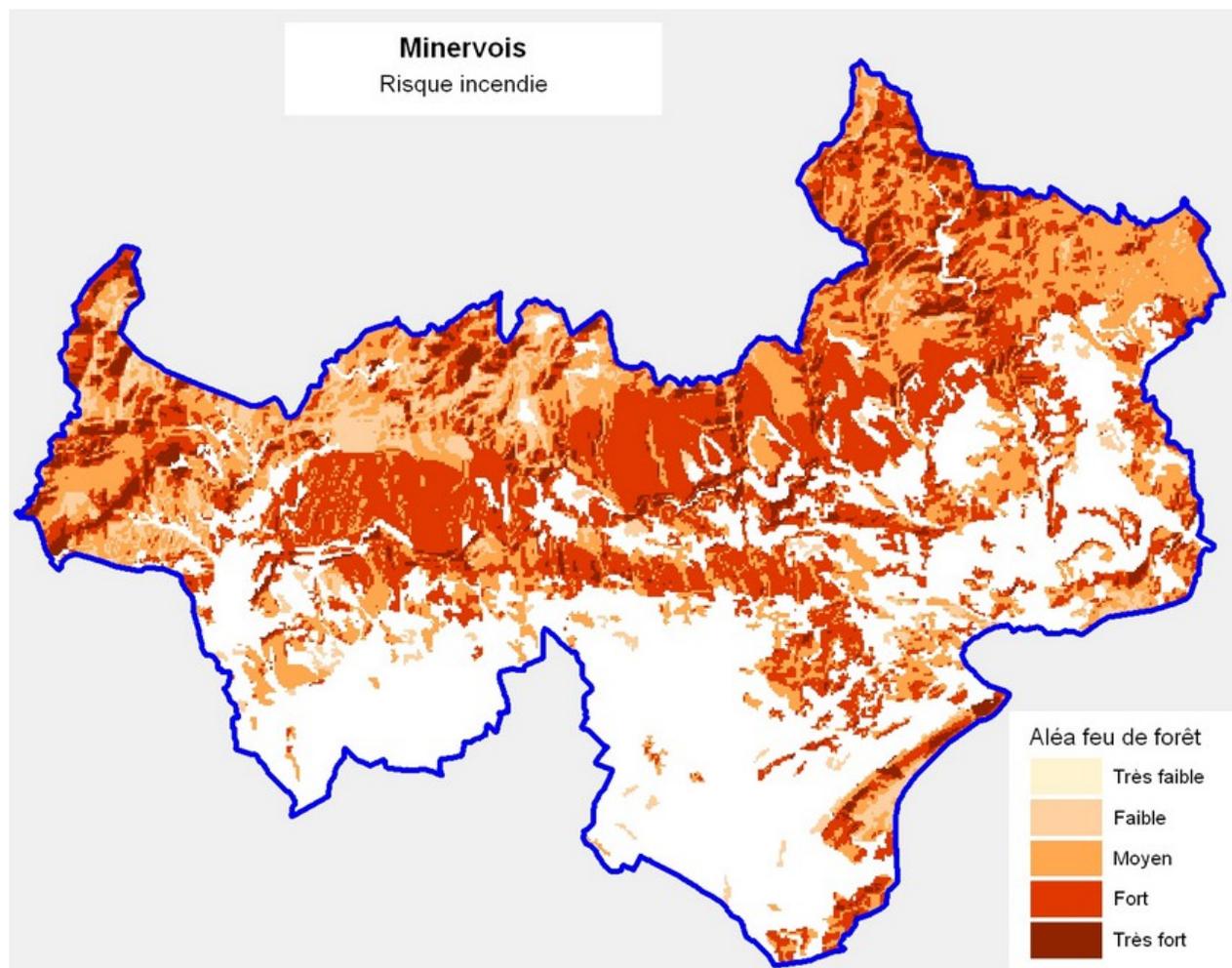
4% des forêts privées ont un plan de gestion

Hormis le projet de production de bois plaquette cité au paragraphe précédent, les forêts et garrigues de la zone d'étude ont un usage quasi exclusivement récréatif.

[lien:Annexe 1 page 5 Régime Forestier](#)

[Lien:Annexe 1 page 5 Plan simple de gestion](#)

9.3. le risque incendie



Compte tenu de l'emprise importante des zones de garrigues situées sur les causses de la zone médiane, ce secteur présente, avec le Nord du territoire, les aléas feu de forêt les plus importants.

Il convient de faire respecter les obligations de débroussaillage notamment aux abords des maisons et hameaux isolés et d'intégrer le rôle coupe-feu des vignes qui pourrait être dégradé sur certains secteurs du fait des arrachages et de l'enfrichement des parcelles concernées.

Le pastoralisme peut être un outil de maintien des milieux ouverts mais il nécessite un premier débroussaillage mécanique.

La faible accessibilité de certaines zones, notamment des causses aux alentours de Minerve, ralentit l'accès des secours.

Vous trouverez grâce au lien ci-dessous le bilan des feux de forêts par commune, les évolutions par secteur d'aménagement, l'adresse des principaux acteurs et les Arrêtés Préfectoraux en vigueur.

[Lien/ Bilan des feux de forêt par commune](#)

Chapitre 10 - Conclusion

C'est une zone au caractère rural très marqué, éloignée des grands axes de communication.

Les espaces agricoles sont très marqués par la présence de la vigne qui représente 70% de la SAU. Le territoire a été fortement impacté par les arrachages successifs (200Ha par an en moyenne pour les années 2006 à 2008) mais l'agriculture peine à se diversifier, le développement des friches et la fermeture des milieux génèrent des risques d'incendies, a un impact fort sur le paysage et la biodiversité liée aux milieux ouverts (rapaces, chauves-souris).

Les cours d'eau dont le lit est situé dans le secteur de plaine où l'agriculture prédomine ne sont pas estimés en bon état et l'objectif d'atteinte du bon état écologique est reporté en 2021, voire 2027 notamment en raison des pesticides.

Les peuplements forestiers sont pour la plupart jeunes et peu productifs cependant un projet de production de bois plaquette existe sur la Serre d'Oupia.

Chapitre 11 - Principaux enjeux et préconisations

ENJEUX	PRECONISATIONS
<p>Agricoles</p> <ul style="list-style-type: none">x Préserver les secteurs favorables à une production viticole qualitative sur les coteaux : difficultés d'accès, parcelles de petites tailles, ... peu propices aux autres cultures.x Poursuivre les efforts de restructuration et d'amélioration du vignoble en lien avec l'évolution de la demande des consommateurs et l'organisation du marché mondial, notamment en plaine.x Favoriser l'émergence d'une stratégie pour l'ensemble des exploitations.	<ul style="list-style-type: none">x Renforcer la protection des zones A des PLU ou mettre en place des outils (PAEN, ZAP, zones dédiées à l'agriculture dans les SCOT,...) afin de concourir à la préservation des bonnes terres et de certaines terres viticoles.x Accroître la connaissance des zones agricoles à bon potentiel au moyen de diagnostics agricoles complets à différentes échelles et dans leurs composantes économiques, paysagères, culturelle, sociologique dans un objectif de préservation et de valorisation.
<ul style="list-style-type: none">x Assurer le passage à une agriculture diversifiée.x Accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et l'organisation de filières de commercialisation.	<ul style="list-style-type: none">x Soutenir les projets économiques locaux portant sur le développement de la diversification (agroforesterie, vergers, maraichage,...), notamment sur les aspects économie de filière.x Développer une structure d'aide à l'installation type pépinière d'entreprises agricoles.

ENJEUX	PRECONISATIONS
<p>Eau et Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> x Assurer une bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau sur ce territoire. x Développer des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement notamment sur la gestion de l'enherbement et la proximité des cours d'eau sur l'ensemble de la zone. x Développer l'irrigation sur les secteurs appropriés tout en préservant l'environnement vis-à-vis des pollutions diffuses et ponctuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> x Intégrer les préconisations du SDAGE et mettre en œuvre les moyens d'atteinte du bon état des eaux à échéance 2015 ou 2021, notamment lutter contre les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole (par exemple par aménagement des aires communales de lavage et remplissage des pulvérisateurs) → Faire émerger une structure locale pour la gestion des ressources. x Anticiper l'arrivée de l'irrigation par un travail de réorganisation foncière: choix des meilleures terres, mise en place du réseau en lien avec les productions en place, améliorer la structure et l'accès aux parcelles de vigne,... x Développer un observatoire de l'irrigation (BRL, ASA, SAGE, ...).
<p>Forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> x Favoriser le rôle de protection de l'agriculture au regard des incendies et l'entretien des abords de parcelles. 	<ul style="list-style-type: none"> x Aider au développement de projets agricoles et ruraux dans certaines zones sensibles au risque Feu de forêt et contribuer au respect de la réglementation notamment sur l'obligation de débroussaillage.
<p>Paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> x Préserver les paysages grâce à l'agriculture en évitant le développement des friches et en maintenant une destination agricole aux terres des vignes arrachées. x Préserver les paysages naturels et agricoles notamment ceux autour des sites remarquables, ainsi que le bâti agricole et les villages. 	<ul style="list-style-type: none"> x Intégrer la dimension paysagère dans les projets d'aménagement par une politique de préservation foncière, de restauration de coupures vertes; créer du lien entre les activités agricoles et les territoires objet de la préservation locale. x Développer les pratiques d'échanges fonciers mis en place par la SAFER et le Conseil Général